

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Faibleton du Courrier du Canada
QUEBEC, 26 Octobre 1878--No 181

L'île Mystérieuse

TROISIEME PARTIE.

"Le Secret de L'île."

Par JULES VERNE.

[SUITE]

"Malédiction! Nous sommes découverts?" s'écria Pencroff.
Pent-être les colons n'avaient-ils pas été vus, mais il était certain que Bob Harvey avait jugé à propos d'envoyer un projectile à travers le feuillage suspect qui masquait cette portion de la haute muraille.

La situation des colons était désespérée. Leur retraite était découverte. Ils ne pouvaient opposer d'obstacle à ces projectiles, ni préserver la pierre, dont les éclats volaient en mitraille autour d'eux.

Cyrus Smith et les siens se précipitèrent à une des fenêtres... Le brick, irrésistiblement soulevé sur une sorte de trombe liquide, venait de s'ouvrir en deux, et, en moins de dix secondes, il était englouti avec son criminel équipage!

CHAPITRE IV

Les colons sur la grève.—Ayrton et Pencroff travaillent au sauvetage.—Cause-rie pendant le déjeuner.—Les raisonnements de Pencroff.—Visite minutieuse de la coque du brick.—La soute intacte.—Les nouvelles richesses.—Les derniers débris.—Un morceau de cylindre brisé.

"Ils ont sauté!" s'écria Harbert. —"Où! sauté comme si Ayrton eût mis le feu aux poudres!" répondit Pencroff en se jetant dans l'ascenseur, en même temps que Nab et le jeune garçon.

—Mais que s'est-il passé? demanda Gédéon Spilett, encore stupéfait de ce dénouement inattendu. —"Ah! cette fois, nous saurons!" répondit vivement l'ingénieur.

—Plus tard! plus tard! Venez, Spilett. L'important est que ces pirates aient été exterminés!" —Et Cyrus Smith, entraînant le reporter et Ayrton, rejoignit sur la grève Pencroff, Nab et Harbert.

On ne voyait plus rien du brick, pas même sa mâture. Après avoir été soulevé par cette trombe, il s'était couché sur le côté et avait coulé dans cette position, sans doute par suite de quelque énorme voie d'eau. Mais, comme le canal en cet endroit ne mesurait pas plus de vingt pieds de profondeur, il était certain que les flancs du brick immergé reparaitraient à marée basse.

Quelques épaves flottaient à la surface de la mer. On voyait toute une drôme, consistant en mâts et vergues de rechange, des cages à poules avec leurs volatiles encore vivants, des caisses et des barils qui, peu à peu, montaient à la surface, après s'être échappés par les panneaux; mais il n'y avait en dérive aucun débris, ni planches du pont, ni bordage de la coque,—ce qui rendait assez inexplicable l'engloutissement subit du Speedy.

Cependant, les deux mâts, qui avaient été brisés à quelques pieds au-dessus de l'étambrai, après avoir rompu était et haubans, remontèrent bientôt sur les eaux du canal, avec leurs voiles, dont les unes étaient déployées et les autres serrées. Mais il ne fallait pas laisser au jasant le temps d'emporter toutes ces richesses, et Ayrton et Pencroff se jetèrent dans la pirogue avec l'intention d'amarrer toutes ces épaves soit au littoral de l'île, soit au littoral de l'ilot.

Mais au moment où ils allaient s'embarquer, une réflexion de Gédéon Spilett les arrêta.

"Et les six convicts qui ont débarqué sur la rive droite de la Mercy?" dit-il.

En effet, il ne fallait pas oublier que les six hommes dont le canot s'était brisé sur les roches avaient pris pied à la pointe de l'Épave.

On regarda dans cette direction. Aucun des fugitifs n'était visible. Il était probable que après avoir vu le brick s'engloutir dans les eaux du canal, ils avaient pris la fuite à l'intérieur de l'île.

"Plus tard, nous nous occuperons d'eux, dit alors Cyrus Smith. Ils peuvent encore être dangereux, car ils sont armés, mais enfin, six contre six, les chances sont égales. Allons donc au plus pressé."

Ayrton et Pencroff s'embarquèrent dans la pirogue et nagèrent vigoureusement vers les épaves.

La mer était étale alors, et très-haute, car la lune était nouvelle depuis deux jours. Une grande heure, au moins, devait donc s'écouler avant que la coque du brick émergeât des eaux du canal.

Ayrton et Pencroff eurent le temps d'amarrer les mâts et les espars au moyen de cordages, dont le bout fut porté sur la grève de Granite-house. Là, les colons, réunissant leurs efforts, parvinrent à haler ces épaves. Puis la pirogue ramassa tout ce qui flottait, cages à poules, barils, caisses, qui furent immédiatement transportés aux Cheminées.

Quelques cadavres surnaageaient aussi. Entre autres, Ayrton reconnut celui de Bob Harvey, et il le montra à son compagnon, en disant d'une voix émue:

"Ce que j'ai été, Pencroff!" —"Mais ce que vous n'êtes plus, brave Ayrton!" répondit le marin.

Il était assez singulier que les corps qui surnaageaient fussent en si petit nombre. On en comptait cinq ou six à peine, que le jasant commençait déjà à emporter vers la pleine mer. Très-probablement les convicts, surpris par l'engloutissement, n'avaient pas eu le temps de fuir, et le navire, s'étant couché sur le côté, la plupart étaient restés engagés sous les bastingages. Or, le reflux, qui allait entraîner vers la haute mer les cadavres de ces misérables, épargnerait aux colons la triste besogne de les enterrer en quelque coin de leur île.

(A suivre.)

Saint Michel et la France.

Malgré les plus douloureux pronostics, la France ne périra pas; elle aura peut-être à traverser des crises terribles, mais elle en sortira pour se relever. Elle triomphera des ennemis du dedans, elle triomphera des ennemis du dehors, parce qu'elle a pour l'attaque et la défense une épée qui ne se brise pas et un bouclier impénétrable: l'épée et le bouclier de saint Michel. Saint Michel, le grand défenseur de Dieu dans le ciel, le défenseur de l'Eglise sur la terre, est aussi le défenseur de la France, parce que Dieu a voulu que la France fût à côté de l'Eglise et à côté de lui-même parmi les clients de saint Michel.

Les âmes qui sont portées à se décourager (et combien n'y en a-t-il pas aujourd'hui!) oublient trop la grande place que saint Michel occupe dans notre histoire. Son rôle de protecteur a pu s'éclipser un moment, il n'est certes pas fini. Nous en avons pour garantes ces ruines du mont Saint-Michel, rendues à l'Eglise; nous en avons pour garant le couronnement solennel de la statue de l'archange, le 3 juillet 1877, en présence d'une armée de pèlerins. Le passé et l'avenir se donnent la main dans cet hommage, pour ainsi dire national, rendu au puissant protecteur de la France.

Ce qui confirme notre confiance, c'est que saint Michel a été l'épée de Dieu: on peut dire que dans l'ensemble de notre histoire, jusqu'au dix-huitième siècle, la France a été l'épée de saint Michel au service de Dieu et de son Eglise, et partant au service du droit. Saint Michel est l'ennemi juré de la révolution. Or, qu'est-ce que la révolution? C'est la révolte contre toute autorité légitime; elle n'a jamais été autre chose depuis la rébellion de Lucifer contre l'autorité la plus légitime, celle de Dieu, et c'est vraiment l'épithète qui caractérise la révolution, quand on dit qu'elle est satanique. Saint Michel, dès le premier jour, au cri de: Quis ut Deus! prit, à la tête des amis du droit, une place qu'il n'a jamais quittée. Dès lors, il a été regardé comme le général des armées de Dieu et le protecteur de tout ce qui lui tient au cœur.

Il a donc été le défenseur du peuple de Dieu, du peuple juif, tant que celui-ci est resté fidèle à sa mission; mais, à partir du jour où il a forfait par le crime du déicide, la protection de saint Michel passe au nouveau peuple de Dieu, l'Eglise; et c'est sur le mont Gargano que l'archange manifesta, par un miracle, la protection dont il couvre l'Eglise. C'était en 492, sous le Pape Gélase Ier. Une fête annuelle, qui se célèbre le 8 mai, rappelle ce grand fait de l'histoire de l'Eglise.

L'Eglise est la gardienne des droits de Dieu. Le jour où la France, par la conversion de Clovis, entra dans l'Eglise, elle en devint comme le bras droit; elle a été pour elle comme la pointe de l'épée de saint Michel. Elle fut donc par cela même un droit spécial à la protection du général des armées de Dieu. Aussi, ce que l'archange a fait pour l'Eglise il l'a fait pour la France. De même qu'en 492 il révéla sur le mont Gargano sa protection sur l'Eglise, de même, en l'an 706, il révéla sur le mont Tombe qu'il était le défenseur du nouveau royaume catholique. Il lui fallait plusieurs apparitions pour triompher des hésitations d'Aubert, évêque d'Avranches, qui finit pourtant par se soumettre et éleva en l'honneur de saint Michel un sanctuaire sur le mont Tombe, cette sentinelle avancée au milieu des flots, ce rocher taillé à la mesure du plus formidable rempart et digne d'être le piédestal de la statue du guerrier céleste. Le mont Tombe devint le mont saint Michel, et le grand archange prit ainsi possession de son droit protecteur sur la France.

A partir de ce moment, il fut reconnu pour le défenseur de notre patrie, et dès l'an 710 on vit le roi Childébert III venir déposer son sceptre et sa couronne entre les mains de Mgr saint Michel. Quelques années après, un nouveau miracle arma la statue du héros céleste d'une épée et d'un bouclier, ce double symbole de l'attaque et de la défense. Charlemagne qui a si bien mérité le titre de vrai fondateur de la monarchie française, n'entreprit ses expéditions lointaines qu'après un pèlerinage au mont Saint-Michel, et il ordonna de placer sur ses étendards, que tant de victoires devaient illustrer, le nom et l'image de saint Michel avec cette devise: Patronus et princeps imperii Galliarum. Dès lors, la dévotion à saint Michel devint populaire en France, et chaque prière se terminait pour ainsi dire par cette invocation: Saint Michel, priez pour nous.

Plus tard, Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe le Hardi, etc., intéressèrent également le guerrier céleste aux destinées de la France par des hommages publics.

Vient l'époque la plus critique et la plus douloureuse de la vie de la France: la démente d'un roi, suivie des plus grands désastres, a livré presque tout le pays aux Anglais. A la mort de son père, Charles VII ne recueille que l'ombre d'une couronne. De toute cette riche province de Normandie, il ne reste debout que la forteresse de Saint-Michel. Elle était défendue par 119 chevaliers, et 20,000 Anglais ne purent s'en emparer. Mais, tandis que les chevaliers combattaient, les moines priaient et monseigneur saint Michel se mettait de la partie. On dit même qu'on le vit dans le costume d'un chevalier repousser les Anglais. La mer vint au secours des assiégés. Au moment où les Anglais découragés croyaient regagner leur camp, les flots de la mer se soulevèrent, et l'armée fut engloutie dans l'abîme.

C'était à cette heure-là que se préparait sur les bords de la Meuse le salut de la France. Tandis que saint Michel défendait le rempart qu'il s'était choisi, il visitait une humble fille, jeune bergère du village de Domremy, et Jeanne, comme autrefois saint Aubert, ne voulut se rendre que devant un ordre indiscutable. La lutte, on peut le dire, entre saint Michel et Jeanne fut longue. C'était en 1429, un an après la levée du siège du mont Saint-Michel, l'archange lui apparut de nouveau et lui intima cet ordre d'une voix forte et qui ne souffrait plus de réplique: "Lève-toi, va au secours du roi de France, et tu lui rendras son royaume."

Mesure, osa pourtant encore répondre la jeune bergère, je ne suis qu'une pauvre fille, je ne sais ni chevaucher, ni conduire des hommes d'armes. —Et l'archange reprit: "Tu iras trouver messire de Beaulieu, capitaine de Vaucouleurs, et il te baillera des gens qui te conduiront au Dauphin." —La jeune fille obéit. On sait comment, sous la protection et pour ainsi dire sous la direction de saint Michel, Jeanne vola de victoire en victoire et

fit couronner le roi à Reims dans la ville du sacre. Or, à qui attribuait-elle ses succès? A saint Michel, qu'elle remerciait chaque soir de l'avoir protégée dans le combat. Il ne faut pas oublier que les enseignes de Jeanne d'Arc portaient deux devises et toutes deux en l'honneur de saint Michel: "Voici que saint Michel, l'un des princes de la cour céleste, est venu à mon secours." —Saint Michel est mon seul défenseur au milieu des dangers qui m'entourent." —L'intervention de saint Michel dans ce relèvement de la France opprimée par les Anglais est donc manifeste.

Plus tard, l'hérésie voulut à son tour s'emparer du mont Saint-Michel. Mais les huguenots ne furent pas plus heureux que les Anglais. La trahison elle-même ne put venir à bout de livrer aux ennemis de la foi catholique et de la France le sanctuaire de Saint-Michel. Le sauveur de la forteresse contre les hérétiques envahisseurs portait un nom cher aux catholiques. Lamorieière. A trois siècles de distance, les deux forteresses qui sont le symbole de la protection dont l'archange couvre l'Eglise et la France, ont été défendues par deux héros de même nom, et tous deux Français. Le fort Saint-Ange a succombé, mais l'épée de Lamorieière est confiée à la garde de saint Michel, et un jour elle sortira du fourreau.

Le nom de saint Michel est associé à toutes les grandeurs de la France, et les quatorze siècles de la monarchie ont été comme abrités sous son drapeau. Nous en avons une dernière preuve dans la prière que la régente Anne d'Autriche adressait à l'archange dans les années si orageuses et si incertaines qui commencent le règne de celui qui fut Louis XIV: "Glorieux saint Michel, prince des milices célestes et général des armées de Dieu, je vous reconnais tout-puissant par lui sur les royaumes et les Etats. Je me soumetts à vous avec toute ma cour, mon Etat, ma famille, afin de vivre sous votre sainte protection et je me renouvelle, autant qu'il est en moi, dans la piété de mes prédécesseurs, qui vous ont toujours regardé comme leur défenseur particulier. Donc, par l'amour que vous avez pour cet Etat, assujettissez le tout à Dieu et à ceux qui le représentent."

Cette prière de la régente, qui gouvernait la France au nom de son fils, cette prière si pleine de confiance dans la protection de celui qui a été constamment le défenseur particulier des rois de France, ne fut pas stérile; la Fronde fut bientôt vaincue, et l'on vit se dérouler les années d'un long règne assez fécond et assez glorieux pour que Louis XIV ait donné son nom à son siècle. Cette prière d'Anne d'Autriche fut le dernier hommage officiel rendu au nom de la France à saint Michel. Moins d'un siècle après, la France étant devenue les champs clos des théories et des gestes révolutionnaires, saint Michel, le grand ennemi de la Révolution, semble repplier ses ailes et faire rentrer son épée dans le fourreau. Il ne reconnaît plus les enfants de la France, bras droit de l'Eglise, dans ces fous féroces qui foulent aux pieds tous les droits et ne reculent devant aucun crime. Le sanctuaire de l'archange n'est pas même respecté; ce sanctuaire dans lequel n'avaient pu pénétrer ni l'invasion étrangère, ni l'hérésie, est profané, souillé, pillé, ruiné, incendié, et les restes mutilés de la forteresse et du couvent devinrent plus tard une prison d'Etat.

Quand la Révolution fut un moment enravée par le retour de la France à la royauté légitime, on continua d'oublier saint Michel, au moins officiellement. Mais saint Michel, lui, ne nous oubliait pas, et, dans une circonstance douloureuse, il nous donna une nouvelle preuve éclatante de sa protection. On sait le deuil national qui planait sur la France au lendemain de l'assassinat du duc de Berry, le seul homme de la famille royale sur qui reposaient l'avenir et toutes ses espérances. Un mot de la victime de Louvel à l'agonie jette une lueur de confiance, mêlée de beaucoup de crainte: "Conservez-vous, dit le duc à la duchesse sa femme, conservez-vous, madame, pour l'enfant que vous portez dans votre sein." Sept mois après, le duc de Bordeaux venait au monde; c'était le 29 septembre, jour de la fête de saint Michel. Cette coïncidence n'est-elle pas providentielle? Saint Michel prenait sous sa protection l'enfant du miracle, que l'assassinat avait voulu empêcher de naître, il veilla sur son berceau; c'est sous la protection de l'archange qu'il a été élevé, qu'il a mûri dans l'exil et qu'il est devenu,

au jugement même de ses ennemis, le prince le plus accompli.

Comme l'archange est l'ennemi né de la révolte, lui, son royal protégé, a déclaré, avec la plus franche loyauté et la fermeté la plus inébranlable, qu'il ne serait jamais le roi de la Révolution. Le roi! Saint Michel le tient en réserve pour l'heure suprême des détresses de la France. Ce n'est point en vain que le général des armées de Dieu est intervenu dans sa naissance et a présidé à sa vie. Non! les destinées de la France ne sont pas finies, parce que la puissance de saint Michel n'est pas épuisée. Son sanctuaire est aujourd'hui relevé, et il est l'objet de la pieuse sollicitude, des respects et de l'espérance de la France catholique. Et le roi vit, fort de sa maxime: L'heure est à Dieu, la parole est à la France. Nous allons à grands pas à cette heure, qui sera l'heure de Dieu, et qui laissera une parole libre à la France; et le grand saint Michel, qui a arraché la France aux Anglais, qui a préservé son sanctuaire de la souillure de l'hérésie et veillé sur le berceau royal, nous donnera encore des signes manifestes de sa protection. Il défendra la France contre les barbares du dedans; et il plantera sur les ruines de la Révolution son étendard avec sa fière devise: Quis ut Deus!

J. V.

FRANCE.

Paris, 4 octobre.

Les doctrinaires de la République française continuent à tirer tout le parti possible de la lettre de M. de Falloux, en constatant qu'elle a fait disparaître les anciennes divisions entre catholiques. Nous n'avons pas à nous arrêter, pour le moment, à des querelles qui détourneraient notre attention et nos efforts du véritable but. La guerre est ailleurs. Ceux qui ne craignent pas de faire le jeu des ennemis de l'Eglise, en venant mettre la division parmi nous, sont suffisamment confondus par les éloges qu'ils reçoivent. En présence des menaces du parti révolutionnaire, il est facile aux catholiques de se réunir dans une défense commune. C'est la Révolution, avec toutes ses forces, qui s'en prend à l'Eglise; c'est l'Eglise qu'il s'agit de défendre. Des voix énarvenantes nous disent: Mais qu'est-ce que la Révolution et qu'est-ce que la contre-Révolution? Nous répondons: Ne savez-vous donc pas ce que c'est que l'Eglise? Nos adversaires s'entendent très bien quand, dans leur guerre au catholicisme, ils se proclament les défenseurs de la Révolution. Sur ce terrain, les catholiques répondent: "Nous sommes la contre-Révolution." La bataille est bien marquée. Faut-il donc s'arrêter pour écouter un maître d'école qui demande qu'avant de se battre on définisse? Mais les coups que l'on reçoit déterminent ceux que l'on doit rendre. La contre-Révolution est toute définie: la Révolution attaque l'Eglise; l'Eglise est donc la contre-Révolution. En faut-il davantage? Le reste n'est qu'arguties.

On peut discuter indéfiniment sur 89 et ses œuvres. Après tout, ce n'est pas de l'égalité civile, ni de la condition de la propriété, ni du régime successorial, ni de l'organisation administrative qu'il s'agit principalement: ce sont les questions d'économie politique, où il est permis de n'être pas d'accord. Entre les partisans de la Révolution et les amis de l'Eglise la guerre n'existerait point s'il ne s'agissait que de décider si le régime terrien de la petite propriété vaut mieux que celui de la grande, ou si la division par départements est préférable à la division en provinces. Certaines conséquences économiques ou sociales de 89 qui ne touchent à aucun principe, nous les laisserions admirer par leurs partisans si la paix religieuse était à ce prix. Mais la révolution n'est pas dans ces accessoires, qui, d'ailleurs, ne sont pour rien dans la grande lutte du moment.

Ce qu'on entend par la Révolution, ce n'est pas telle réforme de détail, tel point particulier de législation; c'est cet esprit d'indépendance et de révolte qui a commencé par la négation des droits de Dieu et qui finira, s'il triomphe, par la destruction des droits de l'homme et des principes de la société. Cet esprit a pénétré la société moderne; les lois et les mœurs en sont faites. Il a mis en doute les principes les plus certains, confondant le bien et le mal, la vérité et l'erreur; au droit il a substitué le nombre et la force, à l'autorité l'opinion; pour tout fondement à la loi et à la souveraineté il a donné le suffrage universel. C'est de lui que procèdent les révolutions politiques et

les troubles populaires qui remplissent une histoire de quatre-vingts ans à peine; c'est lui qui souffle les haines sociales, lui qui a mis la guerre civile au sein de la patrie. La religion et la foi, la propriété et la famille, tout a subi ses atteintes. Il règne partout, et même il serait entièrement maître de la société, s'il ne rencontrait devant lui l'esprit chrétien, qui conserve les derniers principes et empêche les dernières destructions.

Aussi la lutte est-elle entre l'Eglise et la Révolution. C'est un lieu commun de le constater, tant la situation est claire. Après cela, il est étrange qu'il se trouve encore des hommes qui ne comprennent rien à cet état de choses ou qui feignent de croire que, dans leur guerre à la Révolution, les catholiques en veulent simplement à des réformes, plus ou moins réelles, de 89, telles que l'égalité des impôts ou l'admissibilité de tous aux emplois publics. Dans la Révolution ce qu'on attaque, c'est son principe même, aussi incompatible avec l'esprit du catholicisme que funeste à la société.

Il y a pour le monde un ordre chrétien, dont l'idéal n'a jamais été, si l'on veut, réalisé et ne le sera peut-être jamais: mais le devoir des sociétés est d'y tendre. L'ancienne France s'en était assez souvent approchée. Quelque jugement que l'on puisse porter sur les différentes phases de son histoire, il faut reconnaître du moins qu'à plus d'une époque, elle a donné l'exemple d'une nation fondée sur l'Évangile, régie selon les règles de l'Eglise. Son gouvernement, ses lois, sa politique, ses institutions, ses coutumes et ses mœurs, tout était chrétien ou tout pouvait l'être. Elle avait une civilisation chrétienne. L'Eglise voyait en elle sa fille aînée et l'image la plus ressemblante d'elle-même. Son état admettait tous les progrès, toutes les réformes; elle pouvait toujours, par ses propres principes, réaliser cette condition parfaite des sociétés constituées dans l'union de l'Eglise et de l'Etat.

C'est cet ordre chrétien, établi par les siècles, quelquefois endommagé, mais jamais détruit, que la Révolution est venue renverser, en mettant au fondement de la société les droits de l'homme à la place des droits de Dieu. Pour le dire du seul mot juste, c'était le monde renversé. L'homme se substituant à Dieu, on a appelé cela, par la plus audacieuse confusion de langage, le progrès. Le nom qui convient à cette société détournée de fond en comble, c'est celui de révolution, et révolutionnaires sont ceux qui tiennent pour un pareil état de société. La contre-Révolution est de revenir à l'ordre chrétien, et les catholiques qui se disent pour elle n'ont pas d'autre but. N'est-ce pas assez clair et faut-il tant de distinctions et de définitions? La-dessus, nous croyons pouvoir assurer à la République française, tous les vrais catholiques s'accordent, et M. de Falloux lui-même ne saurait se séparer d'eux. ARTHUR LOTH.

Les exposants canadiens.

Les exposants canadiens à Paris ont reçu de belles récompenses. De grands diplômes d'honneur ont été accordés aux départements de l'éducation d'Ontario et de Québec, à l'exploration géologique, de Montréal, au département de l'agriculture pour produits et céréales, et au département des Travaux Publics pour modèles de canaux. Des diplômes ayant la valeur de médailles d'or ont été accordés au département de l'éducation d'Ontario, au ministre de l'éducation de Québec, au ministre de l'Intérieur, à l'exploration géologique de Montréal. Il a été accordé neuf diplômes ayant la valeur d'une médaille d'argent, aux commissaires d'écoles protestants de Montréal, deux au département de l'éducation d'Ontario, l'Université McGill, au commissaire de l'agriculture, au ministre de l'éducation d'Ontario, au département des Travaux Publics d'Ontario, à la commission du havre de Québec, à l'exploration géologique.

Neuf médailles d'or ont été accordées à la compagnie canadienne d'instruments pour les écoles, à l'hon. M. Chauveau, à M. Hodgins, de Toronto, à la compagnie de plombagine de la puissance du Canada, au professeur Hind, à M. Bastion, de Montréal, au Dr. May, à M. Howland, de Toronto; à M. Gooderham, de Toronto. Il a été accordé 34 médailles d'argent; 79 de bronze; 88 mentions honorables. Grand total: 283.

—Parmi les heureuses saillies de Mr. Alexandre Dumas on cite celle-ci: "Un tel est un sot; c'est moi qui le dis et c'est lui qui le prouve."

CANADA. QUEBEC. 25 OCTOBRE 1878.

La malle du Lac St-Jean.

Nous attirons l'attention de l'honorable Maître-Général des Postes sur l'avantage qui en résulterait de faire transporter la malle du district de Chicoutimi et Saguenay, par la route du Lac St-Jean.

Cette grande voie de colonisation est entretenue pendant l'hiver, par le gouvernement local.

Elle sert de passage à un grand nombre de voyageurs et de colons.

La population du Lac St-Jean augmente avec une rapidité étonnante depuis quelques années. Cet hiver un courant considérable d'émigration se dirigera vers ce centre de colonisation.

Il importe donc de régulariser le service postal de ce district.

Nous espérons que l'hon. M. Langevin étudiera le projet et qu'il fera tout en son pouvoir pour favoriser le Saguenay.

Opinion de la presse.

La Minerve parlant de la conduite du gouvernement-Joly au sujet du chemin de fer du nord, termine par ces remarques :

"Cet abus d'autorité convient bien à un gouvernement qui n'a vécu que d'excès et de fraude ; mais il impose un devoir prompt au gouvernement de Sir John A. Macdonald. M. Letellier de St. Just est un être malfaisant qui détruit les notions du juste et de l'injuste et qui substitue la violence au droit. Qu'on le fasse disparaître avant que le mal ne soit irrémédiable."

L'Orateur des Communes.

L'Union des Cantons de l'Est a un article très-sensé au sujet de la position d'Orateur des Communes, dans lequel il expose avec modération combien l'élément anglais ferait honneur à la députation canadienne-française, en supportant un Canadien-français à cette charge honorable.

Après cela nous ne craignons nullement de mettre en avant le nom de M. Blanchet, député de Lévis, et ex-orateur du parlement de Québec. Qui est mieux qualifié que lui à l'occupation de ce poste ? Nous n'en connaissons aucun, et la chambre des Communes ne saurait jamais faire un choix plus judicieux.

L'expérience, le talent et les autres qualités bien connues de M. Blanchet, son état de service qui en fait un vétérinaire politique des plus respectables, ne manquent pas d'être appréciés par la chambre comme elles le méritent, en l'appelant à présider ses délibérations.

"Il ne reste plus qu'à ajouter un mot. M. Blanchet, par ses manières franches, loyales et sympathiques, serait bien vu de tout le monde."

Le personnel du nouveau cabinet.

Quelques détails biographiques sur les membres du nouveau cabinet d'Ottawa, intéresseront nos lecteurs.

Le Très-Honorable Sir John A. Macdonald (Premier et Ministre de l'Intérieur) est âgé de 64 ans, et est en parlement sans interruption depuis 34 ans, ayant toujours représenté Kingston jusqu'au mois dernier. Il a été ministre pour la première fois en 1847, et a été au pouvoir pendant 20 ans.

L'hon. Dr. Tupper, C. B., (Ministre des Travaux Publics), est dans la vie publique depuis plus de 28 ans. Durant la moitié de ce temps, il a été ministre à la Nouvelle-Ecosse, et était Premier depuis trois ans à l'époque de la Confédération. Il refusa d'entrer dans le cabinet d'Ottawa en 1867, à cause de l'hostilité manifestée dans sa province contre le pacte fédéral. Il entra dans l'administration en 1870 et en fit partie jusqu'en 1873. Il a 57 ans.

L'hon. M. Charles Leonard Tilley, C.B., (Ministre des Finances), a été ministre au Nouveau-Brunswick presque pendant 20 ans, et a été Premier durant quatre ans. En 1869, il devint membre du gouvernement d'Ottawa et administra le département des douanes jusqu'en 1873 qu'il fut nommé au ministère des finances. Agé de soixante ans, il refusa, il y a quelques mois, de M. MacKenzie, un second terme comme lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, et il fut le seul des trois candidats conservateurs élus à St. Jean, N.-B. De toutes les provinces, celle-là a été la seule qui a envoyé une majorité libérale à Ottawa aux dernières élections.

L'hon. M. Alexander Campbell (Receveur-Général) a été membre de l'ancien Conseil Législatif à partir de 1858 jusqu'à la Confédération. Il en a été Orateur quelque temps, et ministre alors pendant trois ans. Depuis 1867 jusqu'en 1873, il a fait partie du cabinet et il est depuis la même époque le chef reconnu du parti conservateur au Sénat. Il a 56 ans.

L'hon. James Cox Atkins (Secrétaire d'Etat) est Irlandais-Canadien, a

été député de Peel dans les intérêts réformistes, depuis 1854 jusqu'en 1861 où il fut défait, et il a été Conseiller Législatif depuis 1862 jusqu'à l'Union Fédérale. En 1869, il fut appelé au ministère comme Secrétaire d'Etat. Il a 55 ans.

L'hon. John O'Connor, C. R., (Président du Conseil) a été membre du Parlement depuis 1863. Il a fait partie du gouvernement conservateur depuis 1872 jusqu'à sa résignation le 5 novembre 1873. Il est dans le cabinet le représentant spécial des catholiques d'Ontario, et est âgé de 54 ans.

L'hon. Louis François Rodrigue Masson (Ministre de la Milice) est fils de l'hon. Joseph Masson et est né à Terrebonne le 7 novembre 1833. Fut reçu avocat en 1859. Elu par acclamation en 1867, réélu de même en 1873, en 1874 et en 1878. A refusé un siège dans le cabinet en 1873 pour cause de dissentiment avec le ministre sur la double question des écoles et de l'annistie.

L'hon. Hector Langevin, C. B., C. R., (Maître général des Postes), né le 25 août 1826 à Québec, a été ministre depuis 1864 jusqu'à la fin de l'Union. Secrétaire d'Etat en 1867, il devint ministre des Travaux Publics en 1869.

L'hon. L. F. G. Baby, C. R., (Ministre du Revenu de l'Intérieur), né à Montréal le 26 août 1834, est devenu membre du barreau en 1857 et Conseil de la Reine en 1873. Maire de la ville de Joliette il fut élu pour la première fois par acclamation à la Chambre des Communes en 1872 et y a toujours siégé depuis.

L'hon. John Henry Pope, reprend le département de l'Agriculture, qu'il occupa depuis le 25 octobre 1871 jusqu'à la chute du cabinet Macdonald. Député de Compton depuis 1857. Il a 54 ans.

L'hon. James Macdonald, C. R., (ministre de la justice), fut Secrétaire-Provincial à partir de 1864 jusqu'à la Confédération dans le cabinet local dont le Dr. Tupper était le chef. Après avoir siégé très-longtemps dans la législature de la Nouvelle-Ecosse, il fut élu au parlement fédéral en 1872, fut défait en 1874 par une faible majorité et a été réélu au mois dernier. Il n'a que 50 ans.

L'hon. M. James Colledge Pope, (ministre de la marine et des pêcheries), est l'homme public le plus en vue de l'île du Prince-Édouard. Il a siégé dans la législature de l'île depuis 1857 jusqu'en 1876 ; y a été premier ministre, est marchand et a 51 ans.

L'hon. M. Mackenzie Bowell, (ministre des douanes), est en parlement depuis 1867. Depuis un an, il a cessé d'être grand-maître des oranges en remplacement de feu l'hon. John Hilliard Cameron. Il a 55 ans.

On voit que Sir John A. Macdonald s'est entouré d'hommes de distinction et d'une longue expérience dans notre monde politique. Son ministère, tel que constitué, est le plus fort en capacités que nous ayons eu depuis la Confédération.

(La Minerve.)

Cour Criminelle.

Suite.

Montréal, jeudi, 24 oct., 1878.

La Cour s'ouvre à 10.10 heures sous la présidence de Son Honneur le Juge Ramsay.

AFFAIRE DE STE ANNE DANS L'ÉLECTION DE JACQUES-CARTIER.

L'hon. M. Chapleau, C. R., et M. Kerr, C. R., représentent la poursuite.

M. Carter, C. R., Geoffroy et Robi doux sont au banc de la défense. Pierre Vien, maître chanteur dans l'église de Ste Anne, dépose comme suit : "J'étais un des électeurs qualifiés pour voter à la dernière élection du comté de Jacques-Cartier. Mon nom paraît sur la liste des électeurs au poll No 2 à Ste Anne. J'ai voté aux dernières élections le 17 septembre dernier au poll No 2 de Ste Anne. Mon nom est le 27ème sur la liste."

Q. Avez-vous objection à dire pour qui vous avez voté à cette élection ?

R. Non.

Q. Pour qui avez-vous voté ?

M. GEOFFROY s'objctue à cette question. Il dit : Le secret du scrutin appartient à l'Etat et non au votant. Je prétends que le témoin n'a pas le droit de répondre à cette question. La Cour ne peut pas permettre cette question. Le secret de la votation est comme celui de la confession qui ne peut être relevé en Cour.

La Cour—Si le secret du vote ne se dévoilait pas en Cour on ne pourrait faire le procès des criminels qui violent l'acte des élections. Avez-vous des précédents à citer ?

M. GEOFFROY—Non. Je citerai l'acte de 1874, section 47, amendé par l'acte de 1878. Nul électeur ne pourra emporter son bulletin hors du bureau de votation ni le montrer à qui que ce soit sous peine d'une amende de deux cents piastres. C'est pour empêcher l'électeur de fournir la preuve de son vote et afin de prévenir la corruption. Je citerai ensuite la section 77 du même Acte qui dit qu'aucune personne dans le cas d'une élection contestée n'aura le droit de déclarer pour qui elle a voté. La section 77 permet à l'électeur de refuser de révéler en Cour le nom du candidat en faveur duquel il a voté. Le principe sur lequel est basée la loi est que le secret du vote doit être gardé. Ce genre de témoignage n'est pas admis dans les contestations d'élections. Trente et une personnes ont fait foire leurs croix sur

les bulletins reçus au poll No 2 et les trois personnes qui ont prêté serment de ne pas divulguer le secret ne peuvent rendre témoignage en Cour.

L'hon. M. CHAPLEAU dit : Quelle était l'intention de la Législature dans la clause 47 et 48 ? C'est que les meneurs d'élection et les agents ne doivent pas influencer l'électeur pendant la lecture de la section 72. La sous-section est pour protéger le secret du scrutin pendant la votation. L'esprit de la sous-section dit que l'électeur doit être protégé pendant le temps que dure la votation. C'est pour empêcher les signes de convention entre le votant et un meneur d'élection, afin qu'au dépouillement du scrutin celui-ci puisse pas s'assurer pour qui l'électeur a voté. La section 77 n'empêche pas l'électeur de donner son témoignage en Cour dans le cas d'un médisant ou d'une félonie.

La Cour dit que dans aucun cas de contestation d'élections les cours n'ont permis à un témoin de déclarer comment il avait voté au scrutin.

M. CHAPLEAU—La loi n'a pas pourvu à la punition d'un votant qui n'aurait pas gardé le secret de son vote, lorsque l'élection est terminée.

Il ne s'agit pas ici d'une contestation d'élection, mais d'une fraude commise en violation du statut.

M. KERR dit : La section 77 déclare de la manière la plus explicite que dans les poursuites criminelles le témoin est obligé de déclarer pour qui il a donné son vote.

La Cour est d'avis que le témoin peut répondre, et bien plus qu'il y est obligé.

Le témoin continue sa déposition.

Q—Pour qui avez-vous donné votre vote le 17 septembre dernier ?

R—J'ai voté pour M. Désiré Girouard.

Depuis qu'il est question de cette poursuite, j'ai été maltraité par un des défenseurs, je pense que je l'étais à cause de l'élection. Je n'ai pas eu de querelle avec aucun des accusés, mais je dis que j'ai été maltraité par un d'eux. C'était le 8 octobre que j'ai été maltraité par un des défenseurs. Celui-ci ne m'a pas parlé et je ne me suis pas querellé avec lui. En votant, j'ai fait ma croix sur le bulletin. Je sais lire et écrire.

Pas de transquestions.

M. Louis Wilfrid Scotte, registraire du comté de Jacques-Cartier, dépose comme suit : Comme registraire, j'ai le dépôt des boîtes du scrutin. J'ai livré 16 boîtes à M. Valois, le premier officier-rapporteur, avec cadenas et clés. Je lui ai aussi donné 16 clés avec les boîtes 5 ou 6 jours avant la votation. Les serrures et les clés sont toutes semblables. Ces boîtes m'ont été remises après que le juge McKay eût compté les billets. M. Olivier m'a remis 17 clés, l'une d'elles, me dit-il, lui avait été donnée par M. Forêt, de Lachine. Il y a 2,608 électeurs dans le comté.

Pas de transquestions.

Le témoin suivant est porté en Cour sur une civière. Il se nomme Pierre Bériau, de Ste-Anne du Bout de l'Île.—Je me rappelle d'une élection le 17 septembre dans le comté de Jacques-Cartier. J'ai voté à cette élection à Ste-Anne, au Poll No. 2. Je suis malade depuis 26 mois. Je n'étais pas aussi malade comme je le suis aujourd'hui, mais je ne pouvais marcher. A dix heures et demie, la veille de l'élection, je me suis rendu à la maison de votation. J'ai dit à Lamarche et au Docteur Madore que je préférais me rendre la veille parce que je ne voulais pas qu'on me portât dans les rues en plein jour. Ce sont ces deux accusés qui sont venus me chercher. Il est venu plusieurs personnes me voir, et Lamarche et un autre m'ont couché entre minuit et une heure du matin.

Quand je fus couché, Lamarche me dit qu'il allait sortir et il voulut enlever la lampe. Je lui dis de laisser la lampe. Personne n'a été entendu dans la maison jusqu'à cinq heures, le lendemain matin. Lamarche avec Alexandre Doré m'a placé sur une chaise. On m'a transporté au Poll. C'est moi qui ai donné le premier vote. Après avoir voté, on m'a déposé dans la cuisine où je suis resté jusqu'au soir. Dans le cours de la journée je n'ai rien vu et rien entendu jusqu'à passé quatre heures. Madame Lamarche était sortie et je suis resté seul. Elle partit vers une heure avec ses enfants. Avant quatre heures, Lamarche a entré dans la maison en brassée de planches de différentes grandeurs, de 2, 3 et 5 pieds. J'ai demandé ce qu'il voulait faire avec ce bois. Lamarche répondit que c'était pour allumer le poêle. Je lui fis remarquer que le bois était bien long. Après quatre heures, cinq ou six personnes sont entrées dans le magasin joignant la salle du Poll. Elles sont entrées dans la cuisine où j'étais. La cuisine était à une douzaine de pieds de la salle du scrutin. La porte entre la cuisine et la salle du scrutin était barrée, mais ils ouvraient quand ils voulaient. Je n'ai vu passer personne par la porte de communication, excepté l'officier qui avait eu mal au ventre. Il n'y avait pas de serrure à la porte de communication ; et j'avais une ouverture par laquelle on pouvait lever la planche. La porte était barrée par un petit morceau de bois, par-dessus la planche. La porte s'ouvrait et se refermait plusieurs fois pendant la journée. L'officier-rapporteur a été lui-même le bois sur la planche. Adolphe Lamarche et le voisin Lebeau, ont ouvert la porte plusieurs fois pendant la journée pour regarder qui entrait dans la salle. Les six personnes qui sont entrées dans la cuisine, sont entrées par la porte de dehors, en arrière, et sont entrées dans le magasin. C'était vers quatre heures et trois quarts p. m., au meilleur de ma connaissance.

Il y a une porte qui communique entre le magasin et la cave de la maison où se tenait le Poll. Dans le magasin, il n'y a pas de cave. Le magasin est fermé depuis un an passé. Ces personnes étant entrées dans le magasin, fermèrent la porte entre la cuisine et le magasin. Ces personnes étaient MM. Christin, Pavocat ; Madore, le docteur ; Emmanuel Pilon, Isaïe Pilon, Lamarche et Alphon-

se Beaune. Lamarche ne resta pas longtemps dans le magasin. Il revint avec une hache pour débiter le bois en question. Il a rabattu les rideaux d'indienne rougeaux fenêtres de la chambre où j'étais. Par ces fenêtres on pouvait voir dans le magasin.

Lamarche m'a dit de me rien dire, en faisant un signe avec la main. Alors il a commencé à débiter son bois. Il a brisé le bois avec une petite hache et il a essé le manche. Il alla chercher une autre hache. Je lui dis qu'il allait briser son plancher qui n'était pas trop bon. La distance entre la porte de la cuisine et celle du magasin était d'environ 15 pieds. J'avais déjà vu M. Christin le matin. C'est lui qui m'a fait voter et m'a fait entrer dans la chambre secrète par la porte de communication qui s'ouvrait sur la cuisine. Lamarche a pris 3 ou 4 minutes pour hacher son bois. Après ça les cinq autres sont revenus au magasin. Ils ont passé par la cuisine et ne m'ont pas parlé. Ils ne parlaient pas entre eux. Alors ils sont tous sortis par la porte de dehors. Lorsque l'officier-rapporteur a eu mal au ventre c'était avant tout cela. C'était Forêt l'officier-rapporteur du No. 2.

Il m'avait dit : "Vous avez mal aux jambes, mais moi j'ai mal au ventre. Je lui dis, vous avez en belle, allez dans la cour." Il se tenait d'aplomb sur ses jambes. Il avait passé par la porte entre la cuisine et la chambre secrète. Je suis resté dans la cuisine jusqu'à sept heures du soir. Je n'ai plus revu les personnes qui étaient entrées dans le magasin après les avoir vues rentrer dans la cuisine, à l'exception de Lamarche. Lebeau venait regarder par le trou de la serrure dans le cours de l'après-midi. La table où l'on marquait les bulletins était à environ un pied du trou de la serrure. Je n'ai pas soupé chez Lamarche. J'ai vu un nommé Clément dit Proulx dans la maison du poll la veille du jour de la votation. Dans le cours de la veille, depuis 10h. à 1 h. a. m., ils entraient et sortaient. Les personnes qui sortaient et entraient ainsi, étaient Pilon, Clément et les autres nommés plus haut. Lamarche est venu chez moi depuis les élections et j'ai parlé avec lui. Il ne m'a pas dit qu'il avait fait quelque chose de mal. J'ai demandé à Lamarche s'il était vrai que la boîte de scrutin avait été envoyée dans la cave par une trappe. Il m'a répondu que cela avait autant de bon sens que de prendre la lune avec ses dents. M. Madore est mon médecin. La lampe dans ma chambre n'est pas restée allumée toute la nuit. Le Dr. Madore demeure à environ trois ou quatre cents pieds de chez moi. Je ne lui jamais parlé de cette affaire. J'ai vu Pilon et Lamarche depuis l'élection. Je n'ai eu connaissance de rien entre six et neuf heures le jour de la votation. M. Forêt le député officier-rapporteur est sorti seul lorsqu'il s'est plaint d'être malade. Après que les six personnes eussent été sorties il s'est écoulé environ trois quarts d'heure avant la clôture du poll.

Transquestionné par M. Robidou : Le bois qui a été apporté chez moi consistait en vieux bouts de planches sciées. Il n'y avait aucun indice qui pût faire croire qu'un trou avait été pratiqué dans ces planches. Lorsque M. Forêt m'a parlé avant de sortir du poll il était environ 3 1/2 heures. Lamarche a pris environ 3 ou 4 minutes pour débiter son bois. Il est entré ensuite dans le magasin. Je ne sais pas qu'il y avait une porte extérieure à la maison du poll. Personne ne m'a parlé du témoignage que je devais rendre en cette cause. M. Daoust m'a dit que s'il y avait possibilité on me transporterait à Montréal. Il m'a demandé si je connaissais quelque chose de l'affaire et je lui ai répondu que la seule chose que je savais était d'avoir vu les six hommes entrer dans la maison. M. Lamarche n'a fait qu'entrer et sortir dans le magasin lorsque les six sont entrés. Je ne puis dire combien de temps les cinq autres sont restés. Ils sont sortis par la porte du magasin environ une demi-heure avant la fermeture du poll. Ils ont eu le temps de prendre trois ou quatre coups avant de sortir.

Transquestionné par M. Christin. Je vous connais. Je vous ai vu pour la première fois dans la cuisine de la maison du poll. La porte de la chambre secrète était barrée et j'ai fait ouvrir pour passer. Je suis certain d'avoir vu six hommes entrer dans la salle du poll. Je ne sais pas qu'il y eût des liqueurs dans le magasin et Lamarche m'en a pas donné. J'ai dit à Lamarche : "Je suppose que vous avez été boire là dedans ; pourquoi ne m'en avez-vous pas apporté ?" J'ai pensé que ces six personnes avaient été là pour prendre un coup. Je ne sais pas s'il y a une porte de communication entre le magasin et la cour. Je sais qu'il y avait une porte de cave extérieure et y a trois ans. Je ne sais pas si elle a été bloquée depuis.

La Cour s'ajourne jusqu'à deux heures et quart.—(De la Minerve.)

Changements ecclésiastiques.

DIOCÈSE DE CHICOUTIMI.

M. J.-B. Pelletier se retire de la cure de l'Île-aux-Coudres. M. Chs. Bacon, de la cure de N.-D. Laterrière au Collège de Ste-Anne. M. F.-X. Delage, de la cure de N.-D. du Lac St-Jean à celle de N.-D. de Laterrière. M. Alph. Pelletier, de la cure de St-Onésime, diocèse de Québec, à celle de l'Île-aux-Coudres. M. Apollinaire Gingras, de la cure de St-Fulgence, à celle de St-Edouard, diocèse de Québec.

M. Paul Dubé, de la cure de l'Anse St-Jean à celle de St-Léon, diocèse de Québec.

M. Jos. Lizotte, du collège de Ste-Anne à la cure de N.-D. du Lac St-Jean.

M. Narcisse Parant, du vicariat de la Baie St-Paul à la cure de St-Fulgence.

M. Jos. Bouliane, du vicariat de Chicoutimi à la cure de l'Anse St-Jean.

M. Thomas Roberge, du vicariat de St-Philippe de Néri à celui de Chicoutimi.

M. Ls. Savard, au vicariat de la Baie St-Paul.

20 octobre 1878.—M. Amédée Tremblay, diacre ; M. Henri Cimon, mineur ; M. Jos. Girard, mineur ; M. Jos. Lemieux, mineur ; M. David Dufresne, tonsuré ; M. Jos. Paradis, tonsuré ; M. Ls. Caron, tonsuré ; M. Ls. Gagnon, tonsuré ; M. C. Dubé, tonsuré ; M. Alf. Tremblay, tonsuré. THS. ROBERGE, Ptre., Secrétaire.

NOUVELLES.

ROME, 24 oct.—On rapporte que l'Amiral Brin a accepté le portefeuille de ministre de la marine.

MORT D'UN CARDINAL.—Son Eminence le cardinal Cullen, archevêque de Dublin, est décédé.

Mlle. Maria Robitaille, fille de M. Olivier Robitaille, Messager en chef de l'Assemblée législative de Québec, est entrée en religion à l'Hôpital Général de Montréal, le 17 de ce mois.

TERRACE DUFFERIN.—La pose de la pierre angulaire a eu lieu hier matin en présence du Maire, de l'ingénieur de la Cité et d'un certain nombre de citoyens.

L'hon. F. G. P. Littleton a déposé dans cette pierre une médaille Dufferin frappée aux effigies de Lord et Lady Dufferin. L'hon. colonel a prononcé dans cette circonstance ces paroles : "Au nom de Son Excellence le comte de Dufferin, je dépose cette médaille dans la pierre angulaire de la Terrasse Dufferin."

NOYÉ.—Un nommé Jean Pouliot, de St. Jean, Ile d'Orléans, cuisinier à bord de la goélette Jeune Perdrix amarée au quai Morrison, est tombé à l'eau vers 6 heures, avant-hier soir, en se rendant à terre et s'est noyé. On l'a repêché quelques instants après, mais la vie était éteinte. Le défunt était âgé de 24 ans. Le verdict suivant a été rendu à l'enquête hier matin : "Trouvé noyé."

PARIS, 24 OCTOBRE.—Le duc Charles, de Schleswig Holstein, frère du roi du Danemark, est mort.

L'EAU DE FLORIDE DE MURRAY ET LANDMAN est un des remèdes les plus sûrs et les plus prompts pour guérir les enrhumements sous toutes formes. Elle soulage les maux de tête là où toutes les autres applications ont complètement échoué. Elle ravive le corps alourdi et fatigué et implique aux puissances mentales la vigueur et la subtilité.

SALLE VICTORIA.—Le concert d'hier soir a été la personification de l'art par excellence. Divine a été l'exécution de M. Lavallée ; parfaite la voix de Mlle Antonia Dessane ; expressive celle de M. Trudel.

M. L. Lefebvre a aussi chanté avec son bonheur ordinaire. Le septuor Haydn a joué savamment, harmonieusement. Les sons doux et plaintifs des premiers violons, MM. Lavigne, N. Levasseur et Paré, allaient jusqu'à l'âme.

Nous pouvons dire par la partie de la cantate préparée par M. Lavallée et qui sera exécutée à l'arrivée du marquis de Lorne, que nous avons entendue, que cette cantate est comme un reflet du génie de son auteur. Madame Levasseur et M. Trudel ont chanté le duo avec un talent exquis.

En un mot tous les artistes ont eu les honneurs du rappel, et nous croyons que s'ils s'étaient toujours rendus au désir de l'auditoire, la soirée eût duré jusqu'au matin. Chacun était fasciné.

COUR DE POLICE, hier.—Louis Hamel, Louis Anclair, Alfred Morissette et Patrick O'Brien, comparaisant pour assaut grave sur Nicolas Trudel, St. Sauveur, plaident non coupables et sont assignés pour subir leur procès demain. Un défendeur plaide coupable pour vente de boissons sans licence et est condamné à \$75 d'amende et les frais ou trois mois de prison.

—Nous n'aimons pas être appelés du nom d'ingrat. Nous considérons cette épithète comme une offense et nous la répudions. Cependant combien s'en trouvent-ils parmi nous qui ne la méritent pas ? La presse est-elle justement rétribuée en ce pays ? Le journaliste reçoit-il l'encouragement qu'il mérite. Pourtant c'est par la presse que nous connaissons les nouvelles publiques, c'est par la presse que nous arrivons les grandes connaissances sur toutes les questions importantes, et n'est-ce pas à la presse que des millions de personnes doivent aujourd'hui de connaître les effets du "Régénérateur Parisien de Luby" qui rend aux cheuveux devenus gris leur couleur naturelle ?

CHAPITRE MARITIME.

Le nombre de vaisseaux arrivés d'outre-mer et enregistrés à la douane depuis l'ouverture de la navigation à hier est de 631. Ceux qui ont été acquittés en douane dans la même période sont au nombre de 593. Il reste encore dans ce port et les ports secondaires 38 vaisseaux, et 13 dans le port de Montréal.

—Depuis l'ouverture de la navigation 169 vaisseaux ont été licenciés par la douane de Québec pour le trafic côtier de la province.

—2,883 goélettes et vapeurs à marchés sont arrivés des ports d'en bas et des diverses paroisses, depuis ce printemps, ce qui est une augmentation de 52 sur les arrivées de l'année dernière jusqu'à cette date.

—La barque Amicus, propriété de M. Rosa, a été tirée de son dock, rivière St-Charles, hier soir, et remorquée au quai des Commissaires.

—Le Noctel, échoué près Trois-Rivières, après avoir subi le service des pompes hier, à 5 P. M. a été remis à flot et est parti le même soir pour Québec.

—Le Sarmatian part pour Liverpool samedi avec les malles, etc.

—M. Gingras a lancé de ses chantiers, Rivière St-Charles, hier soir, un magni-

lique vaisseau baptisé "Original". Ce vaisseau sera remorqué ce soir à son lieu de chargement.

—Pointe-au-Père, 24 oct.—Ciel nouveau, temps calme et doux. Steamer Wallensien partant à 12.05 P. M. Steamer Beaver descend à 2.30 P. M. Steamer Valetta remonte à 6.30 P. M.

ARRIVÉES DANS LE PORT.

24 oct.—Goélette Victoria, Cormier P. Esquimaux, à ordre, poisson, huile. Goët. Florida, Cormier, Mutton Bay, à G. Tanguay, poisson, huile. Goët. J. C. Miller, Vigneault, P. Esquimaux, à ordre, poisson, huile. Barque Abatus, Nicol, Miscelles 3 sept., pour Montréal.

Steamer Barcelona, Haderow, Denia 1 oct., pour Montréal. Goët. P. E. Fogg, Fitzg-radd, Labrad, à ordre, harengs.

Débité générale.

Cette expression convenable comprend de nombreuses formes de maladies indéfinies et supposées incurables, accompagnées de lassitude générale et d'épuisement, sans cause externe ou interne qui les explique. Le Sirop Peruvien fait sentir son influence rénovatrice dans les parties les plus reculées du système et a guéri à notre connaissance plusieurs cas de maux sup osés incurables.

En vente par les marchands en général.

Bulletin Commercial.

Le montant perçu à la douane de Québec, le 24 du courant est de \$1,568.37.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

NEW-YORK, 25 oct. 1878, 2 heures P. M. Or, 2 Exchange Sterling, 82 1/2 Greenbacks, 98 1/2

E. C. BARROW, Courtier, No 17, Rue Beaudé, Québec.

MARCHÉS DE QUÉBEC.

Farine et Grains.

Québec, 25 octobre 1878.

Farine.—Sup. extra, baril, 196...\$4.80 à 6.50

Extra... 4.00 à 4.75

Porte pour boulanger... 4.70 à 5.00

Extra du printemps... 4.25 à 4.40

Superfine No. 2... 4.00 à 4.10

Fine... 3.00 à 3.70

Graines en poches, de 100 livres... 2.50 à 2.30

d'avoine, 200 " 4.50 à 4.70

blé par baril, 200 " 2.80 à 3.00

de seigle " " 2.70 à 2.80

Mais oublié d'inde par 200

Graines.—Blé de semence (rouge) par 60

livres... 0.00 à 0.00

Orge par minot... 35.40

Pois " " 90.100

Graines de Trèfle la livre... 15 cts

Fèves le minot... 1.80

Le Veritable Magasin Au BON MARCHÉ.

—EST AU— COIN DES RUES ST. JEAN & COLLIN. H. V. QUÉBEC

DEPUIS longtemps à la Haute-Ville on ressentait le besoin d'un établissement pouvant produire un BON ARTICLE À BAS PRIX, maintenant cette lacune est remplie et si vous voulez vous en convaincre venez

AU BON MARCHÉ et vous trouverez des MARCHANDISES DE GOUT ET D'ÉTAPE choisies avec le plus grand soin, Au plus bas prix du Marché.

Table listing various goods and their prices: Bon Draps noir, Draps de Moscou, Tweed tout laine, etc.

Aussi un assortiment complet de FLEURS, PLUMES, FORMES DE CHAPEAUX, Dans les derniers goûts. Enfin une foule d'autres articles trop long à énumérer. LE TOUT VENDU À DES PRIX SANS PRÉCÉDENTS.

N. GARNEAU.

Québec, 11 octobre 1878—lan.

478

Advertisement for 'LA LIBRAIRIE' featuring a moose and various medals. Text includes 'PLUS HAUT PRIX ACCORDE', '1er PRIX A L'EXPOSITION 1877', 'A LA DERNIERE EXPOSITION', 'MÉDAILLE ET DIPLOME', 'ENSEIGNE DE L'ORIGINAL', 'MARQUE DE L'ORIGINAL'.

PAR LES DERNIERS STEAMERS nous avons reçu un nouvel assortiment de CHAPEAUX DE FEUTRE ET TWEED, CALOTTES ÉCOSSAISES, BONNETS ÉCOSSAIS que nous offrons à un PRIX TRES-RÉDUITS. CHAMBRES DE FOURRURE ouvertes au commerce d'hiver et les ordres pour confection d'HABITS ET CASQUES EN FOURRURES pris maintenant. Québec, 27 septembre 1878.

490

Annonces Nouvelles.

Huile Astrale.—Peverley & Cie. A vendre à bon marché.—Gingras & Langlois. Le lendemain de la victoire. Aux Imprimeurs.—J. D. B. Nouvelles marchandises d'automne.—N. Garneau

HUILE AUSTRALE

—DE— PRATT, D'USAGE POUR LES LAMPES ORDINAIRES A HUILE DE CHARBON. Positivement non-explosive. Lumière à l'égal du gaz. Sans fumée ni odeur.

Elle n'encrasse pas la mèche, par conséquent les cheminées n'ont besoin d'être nettoyées que rarement. Elle est reconnue la plus sûre et la meilleure huile minérale du monde.

REDUCTION. Vu l'augmentation considérable de la vente de l'HUILE AUSTRALE, nous sommes maintenant en position d'offrir cette huile à nos pratiques à une grande réduction de prix. EN GROS ET EN DÉTAIL. Peverley & Cie., SEULS AGENTS A QUÉBEC.

A Vendre à Bon Marché 1 POÈLE A CHARBON (self feeder.) 1 " SIMPLE POUR BOIS. 1 " FANTAISIE POUR SALON. Gingras & Langlois. Québec, 25 octobre 1878.

Cadres pour Images, Etc

Le soussigné offre en vente à prix réduits: L CADRES DORÉS de toute sorte, GLACES DE MIROIRS de toutes grandeurs, GLACES DE CHEMINÉES richement encadrées, VITRES de toutes grandeurs, CORNICHERS EN CUIVRE pour fenêtres, POÈLES EN CUIVRE, en noyer noir, POÈLES EMAILLÉES, blanc et or, nouveau genre. PHOTOGRAPHIES DE COUPLI, CREMIN DE CROIX en chromos, CHROMOS richement encadrés. A. BÉLANGER, 117, rue St. Jean. Québec, 24 octobre 1878.

J. & W. REID, NO. 40, RUE ST. PAUL, QUÉBEC.

MANUFACTURIERS DE PAPIER-FEUTRE pour le rembrassage des maisons et pour mettre sous les tapis. PAPIER GOUDRONNÉ pour les couvertures des maisons. PAPIER A ENVELOPPER, Gris, Brun, Drabe et Manilla, de toute grandeur et de toute qualité PAPIER A IMPRIMER, Blanc et de couleur de toute grandeur et de toute qualité. SACS DE PAPIER fait à la machine pour groceries, et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur. LIVRES BLANCS, pour comptes ou mémoires, grands ou petits faits à ordre, sous le plus court délai.

IMPORTATEUR et MARCHANDS De papiers à écrire, d'Enveloppes, De plumas et d'Encres. Enfin de toute sorte de Papeteries. Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit en gros, soit en détail. TAPISSERIES, en gros seulement. J. & W. REID, No. 98 et 100, rue St. Paul. Québec, 28 Juillet 1876.

Aux Imprimeurs.

UN amateur désirerait acheter une presse d'occasion, de la grandeur dite "Demy", avec ou sans caractères d'imprimerie. S'adresser à J. D. B. Bureau du Courrier du Canada. Québec, 9 octobre 1878.

SOUSSIONS.

DES soumissions cachetées pour la construction d'une église, d'une sacristie en pierre et d'un presbytère en bois, dans la paroisse de ST. EPIPHANE, COMTE DE TEMISCOUATA, seront reçues par les syndics d'ICI AU 31 OCTOBRE. Les soumissions pourront être adressées au président des syndics, Edouard Beaulieu. Les syndics ne s'engagent à accepter ni la plus haute, ni la plus basse des soumissions ni aucune d'elle. On pourra voir les plans et devis au presbytère de St. Epiphane. Le Canadien est prié de reproduire. EDOUARD BEAULIEU, Président des Syndics. Québec, 3 octobre 1878.

Papier et papeterie

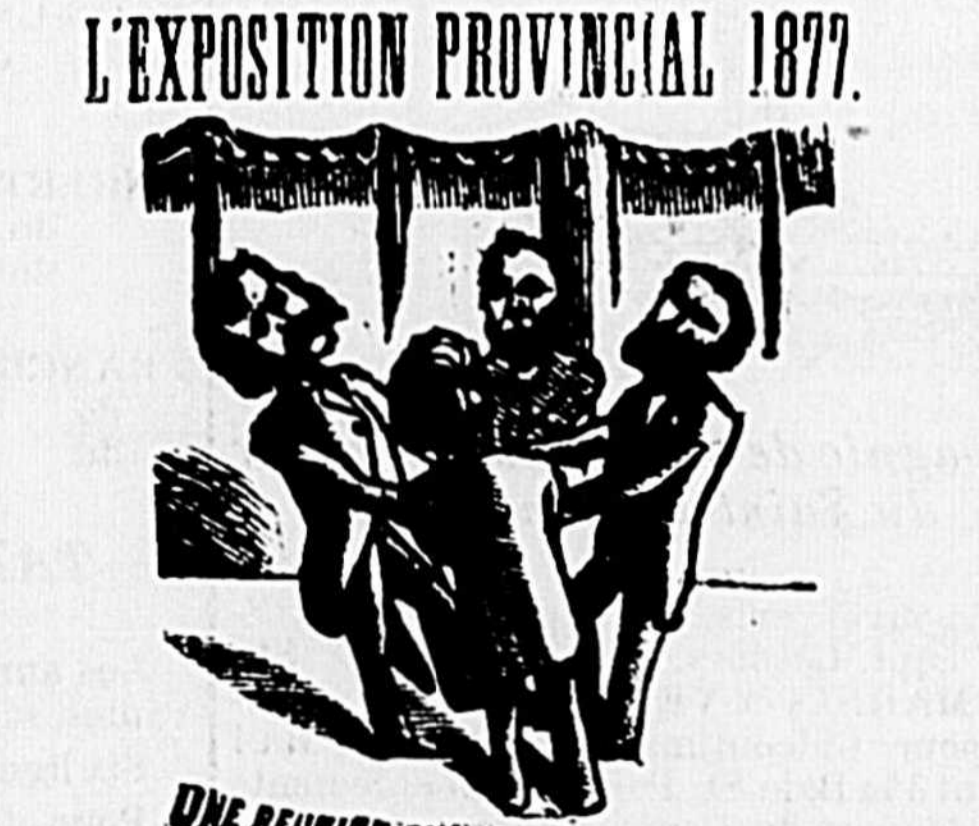
PAPIER à écrire, Enveloppes blanches et de couleurs; Livres Blancs, Encres, Plumes et Fournitures de bureau en général, qui seront vendus à très-bas prix. J. & W. REID, rue St. Paul. Québec, 20 avril 1878.

Bon Marche POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE, POÈLES DE TOUTS GENRES CHEZ JODOIN & Co., 14, RUE ST JEAN.

N'oubliez pas la maison JODOIN & CO., qui a obtenu les prix aux dernières exhibitions pour ses poêles doubles, de passages, poêles de chambres et de salons, poêles de cuisine de toutes dimensions pouvant brûler du charbon ou du bois. Ustensiles de cuisine, vaisseaux en cuivre, en fer blanc et en fonte. Pelles, bûches en fer et en acier de meilleures qualités. Nos prix sont aux moins de VINGT-CINQ POUR CENT meilleur marché qu'ailleurs. EN GROS ET EN DÉTAIL. JODOIN & CO., 14, Rue St. Jean. Québec, 31 août 1878—1 an.

PREMIER PRIX DE GRAVURE

L'EXPOSITION PROVINCIALE 1877.



HAINAULT Graveur sur Bois et Carticaturiste, No. 8, Rue du Fort, en face du bureau de Poste. Québec, 16 mai 1878—lan.

AVIS

EST par le présent donné, que toutes les personnes endettées envers la succession de feu RÉVÉREND ISIDORE DOUCET, père, en son vivant ancien curé de Ste-Hélène, devront, sous un mois, payer entre les mains du soussigné, seul exécuteur testamentaire nommé par le testament du défunt. St-Etienne de la Malbaie, 16 octobre 1878. N. DOUCET, P.T.M.E. Curé de la Malbaie. V. G. Québec, 18 octobre 1878—St.

La Banque Nationale, QUÉBEC, 26 SEPT. 1878.

CETTE banque paiera, le ou après le 2 NOVEMBRE prochain, un dividende semi-annuel de TROIS PAR CENT sur le capital de cette institution. Le Livre de Transfert sera fermé du 17 au 31 OCTOBRE prochain inclusivement. Par ordre, P. VEZINA, Caissier. Québec, 9 octobre 1878.

VIN DE MESSE ! !

Nous avons l'honneur d'annoncer au clergé et au public en général que nous avons en main les vins les plus purs de Sicile, et que nous sommes en possession de certificats de Sa Grâce Monseigneur l'Archevêque de Québec, autorisant ces vins comme Vins de messe.

CERTIFICAT DE L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC AU SUJET DES VINS INGHAM.

La maison GELLESPIE, MOFFET & CIE., n'ayant communiqué un certificat donné au sujet du VIN COLLI, importé par cette maison, j'ai écrit directement à l'auteur, le Chanoine Abrégiano, de l'Eglise Métropolitaine de Marsala, en Sicile. Sa réponse a confirmé l'authenticité du certificat susdit, et en conséquence, je crois pouvoir recommander ce VIN de COLLI pour la messe. + E. A. ARCH. DE QUÉBEC.

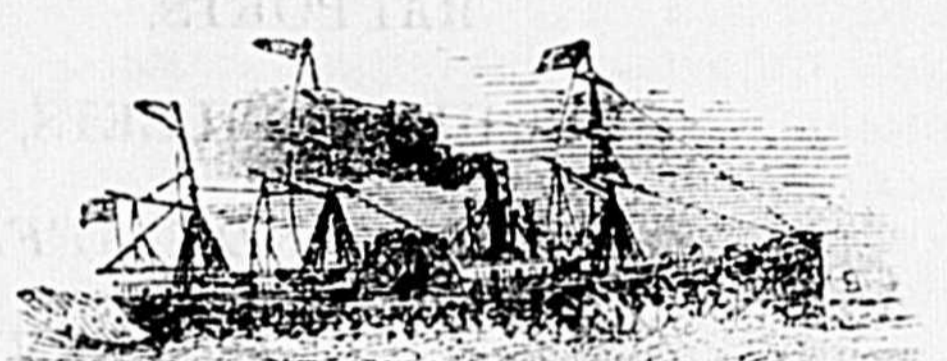
Nous certifions que la maison GINGRAS & LANGLOIS ont acheté de nous directement des Vins ci-haut mentionnés. GELLESPIE, MOFFET & CIE., Agents Pour Messrs. INGHAM & WHITAKER, Sicile.

50 Octaves Vin de Colli. 25 Quartaux " de Marsala. Gingras & Langlois, 54, Rue du Palais. Québec, 18 juillet 1878.

LE LENDEMAIN —DE LA— VICTOIRE.

VOILA le titre d'une BROCHURE POLITIQUE qui devra se trouver entre les mains de tous les conservateurs, et que devront se procurer surtout les jeunes, les hommes de l'avenir qui, dès maintenant, veulent prendre une part active aux luttes politiques. Ils y trouveront traitées toutes les questions possibles qui pourront être débattues sur les hustings, au cas d'élections générales pour le PARLEMENT LOCAL. Le coup d'Etat, et tous les actes du gouvernement-Joly depuis son arrivée au pouvoir, y seront particulièrement traités et dans tous les détails. Les députés conservateurs pour le Parlement Provincial devraient tenir à honneur de répandre dans leurs circonscriptions, le plus grand nombre possible d'exemplaires d'une brochure destinée à démolir le règne des TYRANS et des THÉÂTRES. Le prix de l'exemplaire est seulement de CINQUANTE CENTIMS. Pour plus amples informations, s'adresser à M. LÉGER BROUSSEAU, propriétaire-éditeur du Courrier du Canada. Québec. Québec, 24 octobre 1878.

Commercial House. Bonneterie. BAS DE LAINE ÉCOSSAISE. CAMISOLES GALEÇONS. Garantis de la célèbre manufacture HAWICK; entièrement foulés, dans les grands d'hommes, grandeurs moyennes et grandeurs extras. —AUSSI— Un assortiment complet pour dames et enfants, Flanelles ROUGE, BLANCHE, GRISES, ET DE FANTAISIE. Dans les Saxony Welsh et Lancashire, depuis 17 cts en montant. Couvertes. Les meilleures couvertures anglaises de grandeurs et de prix variés. FOULARDS PROMENADES, NUAGES, FICHUS, GILETS EN LAINE, MITAINES, ETC., ETC. Dans les marchandises ci-dessus sont inclus des lots les plus à bas prix qui se soient jamais importés. BEHAN BROTHERS. Québec, 22 octobre 1878—lan.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Mallets CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1878—Arrangement d'ETE.—1879

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, bâties sur le Clyde, à double engin.

Table listing ship names and captains: SARDINIAN, CIRCASSIAN, POLYNESIAN, SARMATIAN, SCANDINAVIAN, PRUSSIAN, MORAVIAN, PERUVIAN, CASPIAN, HIBERNIAN, NOVA SCOTIAN, AUSTRIAN, NESTORIAN, MANTOBIAN, CANADIAN, CANTHIAN, PHOENICIAN, WALDENSIAN, ACADIAN, NEWFOUNDLAND.

LES VAPEURS DE LA MALLE DE LIVERPOOL.

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUÉBEC chaque SAMEDI arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Mallets et les Passagers allant en Irlande et en Écosse ou en venant) partiront comme suit:

Table with columns: De Québec, PERUVIAN, SARDINIAN, POLYNESIAN, SARMATIAN, SCANDINAVIAN, MORAVIAN, PERUVIAN, SARDINIAN, POLYNESIAN.

Prix du Passage depuis Québec: Chambres \$70 ou \$80 suivant l'accommodement. Intermédiaire \$40. Entrepont \$25.

Les Steamers de la ligne de Glasgow, partant de GLASGOW tous les MARDIS et de QUÉBEC chaque JEUDI ou à peu près, partent comme suit:

Table with columns: De Québec, AUSTRIAN, CANADIAN, MANTOBIAN, WALDENSIAN.

Prix du passage de Québec: Chambre \$60. Intermédiaire 40. Entrepont 25.

LES STEAMERS De la ligne de Halifax.

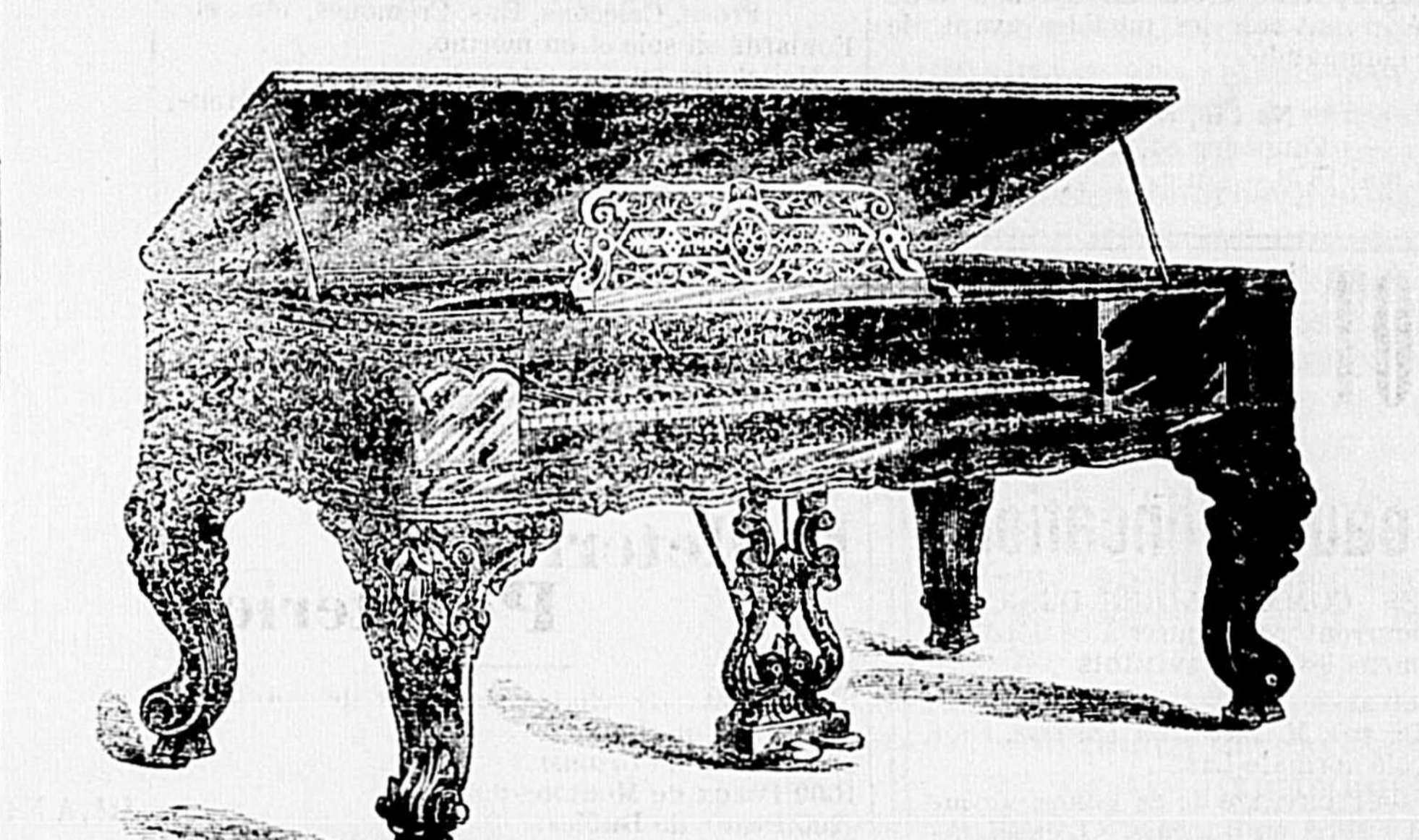
Partant de HALIFAX pour SAINT-JEAN, Terre-Neuve, et LIVERPOOL, comme suit:

Table with columns: HIBERNIAN, CASPIAN, NOVA SCOTIAN, HIBERNIAN, CASPIAN, NOVA SCOTIAN, HIBERNIAN.

Les billets de retour sont à prix réduits. Lits payables d'avance. Chaque vaisseau possède un chirurgien expérimenté. Un vaisseau de service contenant les mallets et les passagers destinés aux steamers de la malle de Liverpool, laissera le quai à 10 heures le SAMEDI matin, à NEUF HEURES précises. Pour plus amples détails s'adresser à ALLANS, RAFFAËLE & CIE., Agents Québec, 23 août 1878.

J. J. L. Fremont, L. L. L. AVOCAT, BUREAU: 98, RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE, QUÉBEC. Québec, 19 septembre 1878—2m.

KRANICH & BACH Fabricants de Pianos



Droits, Carrés et de Concert, Médaille d'Or et Diplôme d'honneur à l'Exposition Universelle de Philadelphie en 1876.

LE MEILLEUR PIANO

Comme richesse et puissance de son, perfection de mécanisme, solidité, etc, chaque instrument est garanti. Agent à Québec: A. LAVIGNE, 25, Rue St. Jean. (Banque d'Épargnes) Québec.

Québec, 21 octobre 1878.

VOTRE ATTENTION ! ! ATTENTION ! ATTENTION !

Nous aimons à informer les marchands des villes et des campagnes que nous tenons toujours en mains, un assortiment complet de FAÏENCE ET DE VERRERIES. Nous avertissons également, ceux qui tiennent des MAISONS DE PENSION, à la campagne et ailleurs, que nous pouvons leur vendre, à des prix qui défient toute compétition, tout ce qu'il leur faut, en vaisselle et en coutellerie, pour monter des établissements de 1ère classe.

Renaud et Cie., 24, RUE ST. PAUL, Québec, 6 juin 1878.

AVIS. TOUTES personnes endettées envers la succession de feu LEON ROY, P.T.M.E., ci-devant curé de Lotbinière, ou qui auraient des réclamations à faire contre la dite succession, sont priées de payer ou de leur légitime compte d'ICI AU 15 JANVIER prochain, aux soussignés. Lotbinière 15 octobre 1878. M. RIOUX, P.T.M.E. Curé de St. Flavien. A. BERNIER, P.T.M.E. Curé de Lotbinière. Québec, 15 octobre 1878—Im. 596

Compagnie de Navigation à Vapeur de SAINT-LAURENT.

JUSQU'A NOUVEL AVIS, le vapeur "St. Lawrence", Capitaine Lecours, laissera le Quai St. André les MARDIS et VENDREDIS, à 8 HEURES A. M., pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! à partir à la Baie St. Paul, Les Eboulements, Malbaie, Rivière du Loup, Tadoussac et l'Anse St. Jean, aller et retour. On peut se procurer des billets et retenir des cabines au Bureau Général des Billets, vis à vis l'Hôtel St. Louis, et au Bureau de la Compagnie, Quai St. André. A. GABOURY, secrétaire. Québec, 22 octobre 1878.

Dr. J. E. Bolduc, MEDECIN et CHIRURGIEN, Gradué de l'Université-Laval. BUREAU, No. 160, Rue d'Aiguillon, Faubourg St. Jean. Québec, 28 septembre 1878—Im. 585

Charbons à Vendre.

ANTHRACITE AMERICAIN pour Fournaises et poêle à charbon. SELF FEEDERS. ANTHRACITE WELSH, meilleur charbon de forge de New-Castle. Charbon à vapeur Écossois. Meilleur charbon New-Castle pour grille. Le tout aux plus bas prix courants. Dinning & MacNaughton, 194, Rue St. Paul. Québec 15 octobre 1878.

NOUVELLES

MARCHANDISES

—POUR— AUTOMNE ET HIVER —CHEZ— J. Hamel & Freres, No. 58 RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE, QUEBEC.

Stoffes matelassées pour Blouses de Dame, Etouffes Ecossaises pour Ulster (nouveau), Serge en laine (nouveau) pour costume, Etouffes pour robes de tout prix, Soie noire et en couleurs à la verge et au patron.

En Gros et en Détail. ESCOMTE DE 10 0/0 ARGENT COMPTANT.

J. HAMEL & FRERES, 58, RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE.

Nous attirons l'attention de nos nombreuses pratiques sur notre grand assortiment de marchandises (département des Messieurs). Tweeds des plus nouveaux pour habillements complets, Tweed Ecossais et Canadien pour pantalons, Serge pour pardessus et pour habillement, Pantalons de veste (matelassés) nouveaux, Etouffes Anglaises (double largeur) pour Ulster, Drap matelassé pour pardessus d'hiver, Drap noir de tout prix d'été et d'hiver, Cravates et cols des plus nouveaux, Gants d'automne et d'hiver de toutes sortes, Chemises en toile et en flanelle, Procs, Caleçons, Bas, Crémones, etc., etc., Foulards en soie et en mérino, Mouchoirs en soie, etc., etc., Pardessus et Ulster en drap et en étoffe, Pantalons et vestes en tweed, Habillements complets en draps et en tweed, Hantes faites à ordre sous le plus court délai.

Toutes commandes pour habillements seront exécutées avec ponctualité et à la satisfaction des pratiques. Pardessus en tweed imperméable, Capot en caoutchouc, Jambes en caoutchouc, Parapluies, cannes, etc., etc.

Pelleteries, Pelleteries.

100 Capots de chats sauvages de première qualité, 2000 Peaux de Cramer, 1000 Peaux de Moutons de Perse, 200 Peaux de Buffles, Tabliers en chats et en Buffles pour voitures, Casques en Cramer et en Mouton, Casques en Loure et en sealskins.

Toutes commandes pour capots de chats blanches de Cramer, manchettes, etc., seront exécutées le plus promptement possible.

En Gros et en Détail. ESCOMTE DE 10 0/0 POUR ARGENT COMPTANT. JOS. HAMEL & FRERES, 58, Rue Sous-le-Fort,

Importations Françaises!

CHASUBLES (de toutes couleurs), CROIX (de toutes couleurs) pour ornements, FRANGES d'or (fin, mi-fin et faux), FRANGES d'argent (fin, mi-fin et faux), FRANGES en Soie (couleurs assorties), DENTELLES d'or et d'argent, AGREMENTS (or mi-fin), CORSADES, Paillettes et Cordons d'or, CORDONS d'Aubes, GLANDS d'or, etc., etc., GLANDS d'Argent, GLANDS de Soie, jaune et blanc, LUSTRINE moirée, (couleur), DAMAS de Soie, do

ENCENS, ETC., ETC. —AUSSI— MERINOS, Français (double) pour Soutane, AUBES et Bas d'Aubes, DENTELLES pour Aubes, etc., etc. Grands chandeliers pour Antels Ostensor.

Conditions faciles, Escompte au comptant. J. Hamel & Freres, 58, Rue Sous-le-Fort, Québec, 3 octobre 1878.

Tapis! Tapis! Grande Reduction.

20 BALLES DE TAPIS contenant 225 pièces de Tapis de Bruxelles et Tapis Tapissier à vendre à une IMMENSE RÉDUCTION.

Tapis Bruxelles \$2.00 pour \$1.25. Do Tapistry 1.25 pour 0.75. AUSSI A ÉGALE RÉDUCTION.

Tapis pour Escaliers, Tapis Ecossais, Tapis Canadien, Tapis de Cocoa, Préparés Anglais et Américains, Rideaux en Point, Damas et Repps, pour Rideaux, etc., etc., Corniches et Poles en cuivre. Escompte alloué pour argent comptant et à trois mois de l'achat sur comptes approuvés.

AUSSI A ÉGALE RÉDUCTION. J. HAMEL & FRERES, 58, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, Québec, 4 octobre 1878.

L. BROUSSEAU, Imprimeur et Editeur Propriétaire

—DU— "CO RRIER DU CANADA." No. 9, Rue Buade, Haute-Ville, QUEBEC.

IMPORTATEUR DE CIRE, CIERG, ETC.

—ET— Fournisseurs des Fabriques,

Impressions de toutes Especes, tel que:

- TÊTES DE COMPTES, MEMORANDUMS, CARTES DE VISITE, RAPPORTS, CHÈQUES, et BILLETS, PLACARDS, AFFICHES, DRAFTS, ENVELOPPES, CATALOGUES, LISTE DE PRIX, MONOGRAMMES, CARTES D'AFFAIRES, PROGRAMMES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNÉRAIRES, Etc., Etc.

On exécutera pour Avocats:

- BLANCS DE SOMMATION, DEMANDE DE PLAIDOYER, FIAT, COMPARUTION, DECLARATION SUR BILLETS, DECLARATION SUR COMPTES, DECLARATION ACTE HYPOTHECAIRE, SUBPENA, AFFIDAVIT, INSCRIPTION, INVENTAIRE DE PRODUCTION

Pour Notaires:

- BLANCS DE BILLETS, QUITTANCE, PROCURATION, TRANSPORT, CONTRATS DE VENTE, CONTRATS DE MARIAGE, PROTET, D'OBLIGATION, BAUX A LOYER, SAISIE-ARRET APRES, JUGEMENT, BREF DE SAISIE-GAGERIE, PROCES-VERBAUX DE SAISIE, OPPOSITION CONTRE VENTE DE MEUBLES, MÉMOIRE DE FRAIS, ETC. —000— Pour Huissiers: BLANCS DE PROCES-VERBAUX DE SAISIE, BLANCS D'AVIS, ETC., ETC., ETC

Les ordres envoyés par écrit recevront toute l'attention et seront exécutés sans délai.

COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA

Contre le Feu et sur la Vie INCORPORÉE LE 26 MAI 1874.

Capital Autorisé \$5,000,000 Dépôt du Gouvernement \$100,000.

BUREAU PRINCIPAL: 20, RUE ST. PIERRE, QUEBEC BUREAU DES DIRECTEURS:

Président.—J. B. RENAUD, Ecr., Directeur de la Banque Union du Bas-Canada. Vice-Président.—Hon. J. CHARLES, Directeur de la Banque du Bas-Canada. Hon. E. CHINIC, Président de la Banque Nationale. C. TETU, Directeur de la Banque Nationale. JAMES G ROSS, Ecr., Président de la Banque de Québec. P. E. CASGRAIN, Ecr., M. P. JOHN ROSS, Ecr., Président de la Banque Stadacona. ALEX. LEMOINE, Ecr., Sec.-Trés. de la Maison de la Trinité de Québec. JOHN LAIRD, Ecr., Gérant.—G. G. PYKE, Inspecteur pour la Puissance.—E. ROBY O'BRIEN Secrétaire.—CRAWFORD LINDSAY.

Des bureaux locaux sont établis dans toute la Puissance. Les polices d'Assurance contre le feu et sur la vie sont émises à des taux modérés. Québec, 10 Janvier 1876. 929

LFS PIANOS DE WEBER

LES PIANOS DE WEBER sont reconnus pour leur rivaliser très-avantageusement quant à la durabilité et l'élegance du fini avec les instruments les plus renommés importés d'Europe et des États-Unis, et quant à l'égalité de la touche et la pureté du son, ils ne sont surpassés par aucun. LA COMPAGNIE DE PIANOS DE BERNARD et ALLAIRE s'étant assurée l'agence des pianos de WEBER devenus si populaires dans toutes les Provinces du Dominion désire informer les personnes qui ont l'intention de faire l'acquisition d'un piano de PREMIERE QUALITE qu'elle est en mesure de les satisfaire amplement et à réduction de prix inconnu jusqu'ici. LA MAISON BERNARD & ALLAIRE s'est aussi assurée l'agence des célèbres orgues et harmoniums d'église et de salon manufacturés par MM. Mason & Hamlin de Boston; ces instruments ont obtenu les premiers prix dans toutes les grandes expositions, depuis celles de Paris 1867, Vienne 1873, Santiago 1875 et au Centenaire de Philadelphie 1876, il en est incontestable que ces instruments sont supérieurs à tous égards, et d'égale concurrence. Pour favoriser les personnes qui ne pourraient pas acheter au comptant, cette compagnie a adopté un système de paiement si avantageux qu'il permet à ceux même dont les moyens sont limités de se donner le luxe d'un piano ou harmonium. Ce système s'opère d'après le principe dit: "Installation plan ou paiement par terme soit au mois ou par quartier. BERNARD & ALLAIRE. Québec, 26 novembre 1877. 391

HOTEL RICHELIEU

Coin des Rues Notre-Dame et de St. Vincent. Vis-à-vis du Palais de Justice, MONTREAL.

LE PROPRIETAIRE offre ses remerciements à ses citoyens de Québec, et à ses amis en particulier, pour l'encouragement qu'ils lui ont donné, et à l'honneur de les prévenir qu'il vient de faire des réparations importantes à sa maison, de manière que l'HOTEL DU RICHELIEU est mis sur le pied d'un des meilleurs hôtels de Montréal. ED. GINGRAS, I. B. DUROCHER, Gérant, Propriétaire. Québec, 23 juillet 1878—3m. 530

Bureau d'Agence Générale. RIMOUSKI, J. M. Hudon et cie, AGENTS GENERAUX.

BUREAU: Rue des Avocats, en face de la Cathédrale. HEURES DE BUREAU: de 9h. A. M., à 6hr. P. M. Québec, 15 juin 1878—lan.



La Compagnie de navigation à Vapeur du Saint-Laurent.

JUSQU'A nouvel avis, le vapeur "SAGUENAY," capt. Lecours, partira du quai St. André, les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures A. M., pour Chicoutimi et la Baie des Haies; et le samedi à la Baie St. Paul, les JEUDIS et DIMANCHES, pour la Malbaie, Rivière-du-Loup, Tadoussac, l'Anse St. Jean, aller et retour. On peut se procurer des billets et retenir des cabines au bureau Général des billets, vis-à-vis l'Hotel St. Louis, et au bureau de la Compagnie quai St. André. A. GABOURY, secrétaire. Québec, 12 sept. 1878. 475

PAPIERS A ENVELOPER —ET— Sacs de papier.

PAPIER brun, drab, manille et thé, de toutes les grandeurs. —AUSSI— Sacs pour épiciers, marchands de nouveautés, droguistes, modistes, etc., imprimés ou unis, à bas prix. J. & W. REID, rue St. Paul. Québec, 20 avril 1878. 927

O. Frechette & Cie., MARCHANDS DE VINS, ET AGENTS GENERAUX.

BUREAU: Bâtisse du Dominion Telegraph, NO. 88, RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE, QUÉBEC.

NOUS RECEVONS NOS VINS directement des propriétaires de vignobles, et nous pouvons donner toutes les garanties possibles quant à leur qualité et leur pureté. Québec, 29 novembre 1877 1 395

Robert Morgan,

No. 28, RUE DE LA FABRIQUE, Agent et Importateur de Pianos TEINWAY, CHICKERING ET HAINES

—AUSSI— ORGUES CABINET ET HARMONIUMS Des fabricants les plus en renom

En outre de ce qui précède, je garde toujours à mon établissement une variété considérable de Pianos neufs et de seconde main, des meilleurs manufacturiers, que j'offre aux acheteurs aux conditions les plus avantageuses. Ces instruments varient en prix de cinquante piastres et au-dessus. Les rapports intimes et continus que j'ai toujours eus avec ces manufacturiers me permettent d'offrir les instruments ci-dessus à un taux plus bas, si l'on considère leur supériorité, qu'aucune autre maison à Québec. J'assure pleine et entière confiance aux acheteurs, et si l'on découvre quelques défauts, je serai prêt à donner un autre instrument en échange, et ce à mes propres frais. L'effet de donner l'avantage à chacun de pouvoir acheter, je disposerai de mes instruments sur le SYSTÈME DE VERSEMENTS.

Ainsi, si vous désirez faire l'acquisition d'un Piano de la valeur de \$350, avec remise d'en faire le paiement dans un délai de deux ans ou plus, en payant douze piastres et cinquante cents par mois, cet instrument deviendra votre propriété pleine et entière. Dépôt des Instruments de Musique et Musique en Feuilles de toutes espèces, provenant des marchés Anglais, Français et Américains. Québec, 15 juillet 1878 629

On demande 2 ou 300 PIEDS DE VIEILLES ESTACADES On devra spécifier le prix. J. & W. REID rue St. Paul. Québec, 20 avril 1878. 927

CONDITIONS —DU—

Courrier du Canada.

Prix de l'Abonnement (EDITION QUOTIDIENNE)

Table with columns for country (CANADA, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, ANGLETERRE, FRANCE) and duration (Un an, Six mois, Trois mois) with corresponding prices.

TARIF DES ANNONCES Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous.....50 cents Pour chaque insertion subséquente 12 1/2

RECLAMES:—20 cents la ligne. Tout ce qui a rapport à la rédaction doit adressé à R. PAMPHILE VALLEE, Rédacteur-en-Chef

Les annonces, les réclames, les abonnements doivent être adressés à Leger Brousseau, EDITEUR-PROPRIETAIRE, NO. 9, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L. LÉGER BROUSSEAU Editeur-Propriétaire, No 9, Rue Buade, H. V., Québec

Un nouveau Billet de Banque contrefait.

F. W. HELMICK a reçu la note suivante de Washington, l'informant de l'existence d'un nouveau Billet de Banque Nationale contrefait. Département du Trésor des E. U. Division du service secret, Bureau du chef, Washington, D. C. 24 décembre 1877. A. F. W. HELMICK, Cincinnati, Ohio: Un nouveau Billet de \$5 contrefait, de la Banque First National de Hanover, Penna., vient de paraître. Le papier est mince et coloré en noir. Le numéro de banque est 187, la date, du 20 février 1864, et il porte les signatures de F. E. SPINNER et L. B. CHITTENDEN. Il est imprimé de la même planche que ceux de la banque First National, de Tamaqua, qui ont fait leur apparition vers le 20 septembre 1877. Il serait bon de conseiller aux marchands de votre voisinage de donner publicité à ces faits et de suggérer au public de refuser tous billets de ces banques soupçonnées contrefaites. La nouvelle méthode de HELMICK pour découvrir les billets contrefaits de banque nationale a été reconnue la meilleure existant. Elle contient des photographes des billets contrefaits ainsi que celles de nos meilleurs billets de banque, de manière que chacun, en faisant la comparaison, pourra saisir la différence. Le prix de cet ouvrage, y compris les gravures, est de \$1.00 seulement et sera envoyé, les frais de poste payés, à tous ceux qui adresseront \$1.00 à F. W. HELMICK, Editeur, 50, Quatrième rue ouest, Cincinnati, O. N. B.—Toute personne peut aussi recevoir par la maille le "COUNTERFEIT SILVER COIN DETECTOR" de HELMICK, que plus de 5000 banquiers se sont déjà procurés, en envoyant le prix à l'éditeur qui est de \$2.50. Québec, 19 janvier 1878. 426

AVIS

M. L. JOBIN, Sculpteur, fait à savoir aux MM. DU CLERGÉ ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES qu'il fera sur commande "autel et statues en bois décoré dans le style européen. Des photographies sont envoyées à tous ceux qui désireront voir les modèles avant de donner leur commande. L. JOBIN, No 146, rue d'Aiguillon, Faubourg St. Jean, Québec. Québec, 6 mai 1878.—lan.e. 485

DEPOT DE LIVRES

Bureau d'Education MM. LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES pourront se procurer à ce dépôt du Gouvernement les livres suivants:

TENUE DE LIVRES en partie simple et en partie double, par M. Napoléon Lacasse, Prof. à l'École normale-Laval. C'est le seul ouvrage de ce genre, forme anglaise et publié en français. L'enseignement de la Tenue des livres est obligatoire pour toutes les écoles supérieures, soit mo, dèles ou académiques.—Prix \$5.30 la douzaine. GRAMMAIRE FRANÇAISE de Lhomond (éléments revus et augmentés), par le même; PROFESSEUR DE FRANÇAIS à l'École normale-Laval, l'auteur a donné dans cette grammaire l'enseignement du français qu'il donne à ses élèves-maîtres et maîtresses; aussi, pour suivre le même enseignement, s'est-on empressé d'adopter ce livre dans la plupart des écoles élémentaires, auxquelles il est spécialement destiné.—Prix \$1.00 la douzaine. EXERCICES ORTHOGRAPHIQUES sur les Éléments de la grammaire française de Lhomond, par le même.—Prix \$1.25 la douzaine. CORRIGÉ des Exercices orthographiques, par le même.—Prix: 45 cts. chaque copie. TRAITÉ D'ANALYSE GRAMMATICALE, d'analyse logique et de ponctuation, par le même.—Prix: \$2.75 la douzaine. ALPHABET ou Syllabaire gradué, par MM. E. Juneau et N. Lacasse. Ce petit livre est aujourd'hui adopté dans presque toutes les écoles de la Province de Québec. Ces six ouvrages approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique, sont généralement adoptés dans les écoles communes de la Province de Québec, et les cinq premiers dans plusieurs séminaires ou collèges. Pour les achats en gros, MM. les libraires devront s'adresser à M. Léger Brousseau, Propriétaire du Courrier du Canada. N. B.—Le soussigné profite de cette occasion pour remercier ses anciens élèves (instituteurs ou institutrices qui ont déjà introduit ces livres dans leurs écoles, et aussi pour engager les autres à suivre leur exemple; c'est pour eux tous le moyen le plus sûr de rendre facile et uniforme leur enseignement du Français et de la Tenue des livres que d'adopter les ouvrages de leur professeur. NAPOLEON LACASSE. Québec, 17 juillet 1877.

Compagnie de Navigation à Vapeur du SAINT-LAURENT.

LIGNE DE KAMOURASKA. Commencer SAMEDI, le 29 du présent, le vapeur "CLYDE," partira du quai Saint-André à 7 HEURES A. M., les MARDIS et SAMEDIS pour Berthier, Ile au Grue, Cap Saint-Ignace, Pilet, Saint-Jean Port Joli, Rivière Ouelle et Kamouraska. Au retour, il laissera Kamouraska selon la marée, et Rivière Ouelle à 6 A. M., les LUNDIS et JEUDIS. Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie, quai Saint-André. A. GABOURY, secrétaire. Québec, 11 juin 1878. 475

AVIS.

LES soussignés ont formé une société comme syndics, comptables et marchands à commission, sous les nom et raison de WUITELE et LORTIE. Québec, 19 janvier 1878. DOMINIQUE LORTIE, R. HENRY WURTELE, Comptable public, Syndic officiel. Québec, 22 janvier 1878. 429